

Date de dépôt : 12 décembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Yves de Matteis : Un travail d'histoire et de mémoire sera-t-il encore encouragé en 2019 et les années suivantes ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 novembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il y a 80 ans, dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, sous le régime nazi, près de 200 synagogues et 7000 commerces tenus par des Juifs ou des Juives ont été saccagés.

Un travail d'histoire et de mémoire est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, alors que les personnes ayant survécu à la tragédie de la Shoah sont de moins en moins nombreuses à pouvoir témoigner de cette époque.

En 2002, pour s'accorder sur la nécessité d'une Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité, 48 ministres européens de l'Education se sont réunis, à Strasbourg, au Conseil de l'Europe. En Suisse, en Allemagne, en France, et dans d'autres pays, le 27 janvier, jour anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, a été retenu comme date commémorative.

De son côté, la Suisse a adhéré dès 2004 à l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), organisation intergouvernementale comptant 31 Etats membres, que la Suisse a présidé durant l'année 2017, le canton de Genève ayant hébergé une plénière de cet organisme en juin de cette même année¹.

¹ <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/actualite/dossiers/alle-dossiers/schweizer-vorsitz-holocaust.html>

Il y a juste deux semaines, une synagogue à Pittsburgh a subi la pire attaque antisémite aux USA depuis des décennies.

Partout ailleurs dans le monde, 80 ans après la Shoah, l'antisémitisme est toujours vivant, même s'il est souvent latent et ne s'exprime que rarement en dehors des réseaux sociaux.

En Suisse également, des propos antisémites se font régulièrement entendre², raison pour laquelle il est particulièrement important de continuer le travail de mémoire initié ces dernières années par les autorités genevoises.

A cet égard, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a été particulièrement exemplaire. Chaque année depuis 15 ans, il a mis sur pied une « Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité » en collaboration avec le Théâtre Saint-Gervais.

La mention suivante apparaît sur le site internet de cette institution : « le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport saisit l'occasion de ce jour pour réinterroger, depuis 2003, les fondements du vivre ensemble, de réaffirmer le respect des différences tout en se remémorant l'histoire.³ »

D'après ce site, ces démarches visent avant tout les écoles, afin de « donner aux élèves les moyens d'être vigilants, de défendre les valeurs démocratiques, de combattre l'intolérance, de repérer les dangers de la banalisation de la violence et de poursuivre le travail de mémoire et de transmission. »

Cependant, la direction du Théâtre Saint-Gervais vient de changer, Sandrine Kuster, ancienne directrice du théâtre vaudois l'Arsenic, ayant succédé à Philippe Macasdar.

La question se pose donc :

Comment cette démarche et cette tradition vont-elles se poursuivre ? Y aura-t-il un autre partenaire, un autre format ? Qu'en est-il de l'édition 2019 ? Un thème est-il prévu ? Et qu'en sera-t-il des années suivantes ?

² <http://www.cicad.ch/fr/antisetmitism/reports-anti-semitism.html>

³ <https://archive.saintgervais.ch/programme/detail/journee-de-la-memoire-de-l-holocauste-et-de-la-prevention-des-crimes-contre-l-humanite-1.html>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis plus de 15 ans, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse propose une « Journée de la Mémoire » autour du 27 janvier, avec un thème différent chaque année. Il organise des activités pour les élèves, une formation pour les enseignant-e-s ainsi qu'une séquence pédagogique à leur intention et une soirée tout public (projection de film et conférence). Ces activités sont réalisées en partenariat avec le théâtre de Saint-Gervais et sous la direction d'une commission de la Maison de la Mémoire.

Le bilan de la dernière édition est quelque peu mitigé. En effet, si la soirée ouverte au public a rencontré un vif succès, le résultat des propositions pédagogiques pour les élèves du secondaire I et II est décevant : une seule classe de 16 élèves, accompagnée par une enseignante de droit, s'est déplacée pour écouter le témoignage d'un déporté hongrois. En outre, 4 classes ont bénéficié des visites guidées au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge durant les deux semaines d'ouverture. Celles-ci étaient centrées sur la thématique des génocides en axant sur la Shoah et les souffrances particulières des femmes pendant la guerre. Enfin, l'activité destinée aux enseignant-e-s n'a rassemblé que 5 participant-e-s pour 3 intervenant-e-s.

Fort de ces constats, un bilan des Journées de la Mémoire a été demandé à l'ensemble des enseignant-e-s d'histoire du secondaire I et II. Il ressort de cette analyse qu'il semble y avoir trop d'activités proposées tout au long de l'année aux enseignant-e-s et qu'elles provoquent un effet de concurrence (semaine de la démocratie, journée de l'Égalité, Festival Histoire & Cité, FIFDH, activités Ecoles & Culture, etc.). Par ailleurs, les enseignant-e-s ont des difficultés à dégager du temps pour sortir hors de l'établissement avec les élèves, car l'impact sur le programme, sur les cours des autres enseignant-e-s est trop important. Un problème d'adéquation entre le programme d'histoire et la date de la Journée de la Mémoire est également apparu.

Il a été suggéré par les enseignant-e-s de privilégier des activités au sein même des établissements, d'alterner les différentes propositions, de prévoir la Journée de la Mémoire une année sur deux, voire sur trois, ou encore d'avoir une planification de toutes les activités à la rentrée scolaire pour permettre une meilleure organisation.

Au vu de ces constats, il a été décidé qu'il n'y aurait pas en janvier 2019 d'événements tels qu'organisés précédemment. Un groupe de travail sera constitué afin de redéfinir les objectifs, de revoir l'organisation de cette journée et de mieux la valoriser.

Néanmoins, la direction générale de l'enseignement secondaire II organisera une conférence publique en soirée le 28 janvier 2019.

Enfin, il va sans dire que le précieux matériel pédagogique constitué au fil des 15 éditions de la Journée de la Mémoire continuera à être utilisé par les enseignant-e-s dans le cadre des cours d'histoire. Il s'agit en effet de réaffirmer le respect des différences tout en se remémorant l'histoire, de donner à nos futur-e-s citoyennes et citoyens les moyens d'être vigilant-e-s, de défendre les valeurs démocratiques, de combattre l'intolérance, de repérer les dangers de la banalisation de la violence et de poursuivre le travail de mémoire et de transmission.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS